



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 20
Date de convocation : 20/01/2021

**DELIBERATION N°10
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2021**

GEMAPI Carte 1

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Alex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mmes Martine CHARMET, Muriel PARET ; M. Jacques LADEGAILLERIE
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Héléne PELAEZ-BACHELIER ; MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AUGANGE, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX
Autres élus présents : Mme Catherine PELLINI, M. Alain BONNARD
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON
CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, Président (invité permanent)

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : M. Jacques BONNET
Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET
Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, René ESTEOLLE, David GARAYT, Jean SERRET

OBJET : CONVENTION ENTRETIEN DE LA VEGETATION PAR L'ASSOCIATION D'INSERTION TREMPLIN

Vu le plan pluriannuel d'entretien définissant les besoins d'entretien des berges de la rivière et son arrêté de DIG n°26-2018-07-30-005 du 30/07/18 ;
Vu l'expérience concluante menée avec l'association d'insertion Tremplin pendant 4 semaines durant l'hiver 2019/2020 et 5 semaines durant l'automne 2020 ;
Vu la convention attributive de subvention n°2018'1959 octroyée par l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'un programme d'entretien sur deux ans, réalisé par des équipes en insertion ;
Vu le modèle de convention de l'association d'insertion Tremplin (cf. annexe), qui propose des unités de prestation sous la forme de mise à disposition d'une équipe technique encadrée pour une semaine. La commande se fait donc sur un nombre de semaines à déterminer en fonction des besoins du SMRD par opération ;

Considérant la nécessité de poursuivre et finaliser les travaux d'entretien pour le bon fonctionnement des rivières du bassin versant ;

Le Président expose que l'association Tremplin possède une grande expérience dans ce type de prestations et répondent à nos besoins d'entretien. En terme géographique, cette association pourra intervenir uniquement sur la partie aval du bassin versant. Le haut du bassin versant est trop éloigné de son périmètre d'intervention et restera assuré par un autre prestataire via un marché à bons de commande.

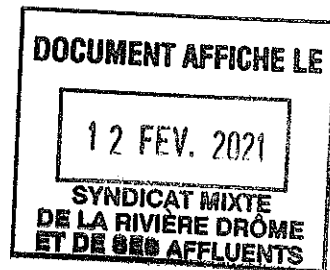
Le Président propose de retenir l'association d'insertion Tremplin pour assurer la réalisation du PPE pendant 6 semaines par conventionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Crozier".